

## **Eric Melhorn en pleine dérive autocratique**

Au cours du dernier conseil municipal, ce jeudi 22 mars 2018, Monsieur le Maire a fait voter, sans véritable débat, «à la hussarde», une réduction du nombre de commissions municipales permanentes (de 7 à 5), une augmentation du nombre de conseillers municipaux par commission (de 10 à 12) et la composition de ses dernières.

Au prétexte, de devoir attribuer, selon la jurisprudence, au moins un représentant à chacune des tendances représentées au sein du conseil (ce que nous ne contestons pas), M. le Maire limite notre représentation dans les commissions à 1 membre sur 12 et s'en attribue 8!

Pourtant le groupe d'élus «Savigny, notre ville» a obtenu 6 élus sur 39 à la suite des dernières élections municipales (32,7% des voix au second tour pour 38,1% à la liste E. Mehlhorn).

Cette décision inique, déséquilibrée, irrespectueuse de notre travail dans les travaux et les débats du conseil municipal compliquera notre présence en commission à laquelle nous sommes très attachés. En l'absence de suppléance, deux élus par commission auraient permis d'assurer une présence constante d'au moins une élue (ou un élu) de notre groupe dans chaque commission.

Mais le Maire confond tout!

Les commissions municipales ne sont pas des lieux de pouvoir, mais de travail. Elles permettent de poser des questions et d'échanger pour mieux préparer les conseils municipaux, de favoriser le débat démocratique et l'expression d'une opposition constructive.

Il est plus que regrettable que notre représentativité y soit minorée.

Ce sont aussi nos électeurs qui sont ainsi bafoués. C'est pourquoi, notre groupe s'est résolu à quitter la séance du conseil: c'en était trop!

Qu'est-ce qui motive le Maire à une telle dérive autocratique? Est-ce la vacuité de son bilan à mi-mandat, les multiples trahisons de son propre programme, la gestion calamiteuse du dossier de la Savinière?

A quand un vrai respect de l'opposition de gauche constructive et travailleuse que nous représentons?

Vos élus: Pierre Guyard, Eva Sas, Jean-Marc Defrémont, Lydia Bernet, Jacques Senicourt, Michèle Plottu-Grossain